



Saint-Martin de-May

Procès-verbal de séance du conseil municipal de la commune de Saint-Martin-de-May
Mardi 06 janvier 2026 à 18 h 30,

Salle du conseil de la mairie déléguée de May-sur-Orne

Notes du secrétaire de séance : **résultat du vote et observations.**

NB : Il est précisé conformément au règlement du Conseil Municipal, un procès-verbal écrit constitué des notes du secrétaire de séance est établi annexé au procès-verbal retranscrit. Le secrétaire de séance est chargé de rédiger ou de faire rédiger sous son contrôle, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal pour laquelle il a été nommé. Il est maître de sa rédaction (JO Sénat QE 10 octobre 2013)

Pour rappel, il existe 3 modes de votation des délibérations :

1. le vote à scrutin secret (L2121-21 CGCT)

Conditions :

- quand le tiers des membres le réclame
- prévus par un texte législatif ou réglementaire
- en cas de nomination ou présentation sauf si par exception l'unanimité des membres présents (sans les procurations) demandent un autre mode de votation.

2. le vote au scrutin public (L2121-21 CGCT)

Conditions : quand un quart des membres présents (sans les procurations) le réclame soit par bulletin écrit, soit par appel nominal. Cette demande doit porter sur un vote particulier et non sur l'ensemble des votes de la séance. La demande peut être renouvelée sur plusieurs votes.

Soit à l'appel nominatif : à l'appel de son nom l'élu fait connaître son vote pour, contre, abstention,

Soit à bulletin nominatif : bulletin portant son nom, avec pour, contre, abstention

3. le vote à scrutin ordinaire

Le vote à main levée ou par assis et levés n'est employé quand ni le vote au scrutin public, ni le vote au scrutin secret ne sont demandés par les conseillers municipaux (CE.2.2.1938). Ce scrutin est dénommé scrutin ordinaire (JO-AN-19.1.1987). Conformément à l'article 32 du règlement intérieur du Conseil Municipal en vigueur, le scrutin ordinaire est employé à main levée.

Résultat des votes :

Sauf disposition contraire (ex : scrutin de liste proportionnelle plus forte moyenne...) En cas de partage de voix, au scrutin public ou à main levée, la voix prépondérante du Maire fait que la décision est adoptée. (L2121-20 CGCT)

Au scrutin secret, en cas de partage des voix, la voix du président n'est jamais prépondérante. Plusieurs tours de scrutin peuvent avoir lieu en cas de scrutin avec règles électorales, en cours de délibération ordinaire, la délibération est rejetée, en cas de nomination ou présentation, l'élection est acquise au plus âgé.

Procès-Verbal du conseil municipal du 06 janvier 2026

Retrouvez tous les comptes rendus sur notre site internet :

<https://www.saint-martin-de-may.fr>

Siège : Mairie – 1 Rue Eugène Figeac – BP27 – 14320 Saint-Martin-de-May

02.31.79.80.93 – mairie-mso@saintmartindemay.fr – 02.31.79.81.57 – mairie-smf@saintmartindemay.fr

Conseil municipal de la commune de Saint-Martin-de-May du 06 janvier 2026 - Résultats des votes

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-MAY			
COM-DEL-2026-001	Début de la séance à 18h30 avec 23 présents et 9 procurations Arrivée à 18h36 et 18h40 de deux conseillers Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026	Votants	34
		dont pouvoirs	09
		POUR	29
		dont pouvoirs	08
		CONTRE	05
		dont pouvoirs	01
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-002	Modification de l'emploi du temps et du temps de travail d'un agent ATSEM	Votants	34
		dont pouvoirs	09
		POUR	29
		dont pouvoirs	08
		CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	05
		dont pouvoirs	01
COM-DEL-2026-003	Mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et des heures complémentaires pour les agents territoriaux	Votants	34
		dont pouvoirs	09
		Vote POUR	34
		dont pouvoirs	09
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	
COM-DEL-2026-004	Arrivée à 18h50 d'un conseiller Projet partenarial d'aménagement (PPA) de l'estuaire de l'Orne, son littoral – partenariat au PPA et autorisation de signature du maire	Votants	35
		dont pouvoirs	09
		Vote POUR	35
		dont pouvoirs	09
		Vote CONTRE	00

		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-005	Tarification emplacement marché de Noël	Votants	35
		dont pouvoirs	09
		Vote POUR	35
		dont pouvoirs	09
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
	Demande accès terrain de football uniquement réservé au club <i>Décision reportée</i>	Votants	00
		dont pouvoirs	00
		Vote POUR	00
		dont pouvoirs	00
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-006	Convention d'intervention avec l'EPF Normandie – approbation et autorisation donnée au maire de signature	Votants	35
		dont pouvoirs	09
		Vote POUR	35
		dont pouvoirs	09
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00

Séance levée à 19h30.

À Saint-Martin-de-May, le 06 janvier 2026,



Le Maire,

Jean-Luc MOTTAÏS.

La secrétaire de séance,

Christine ALOUI.

Procès-Verbal du conseil municipal du 06 janvier 2026

Retrouvez tous les comptes rendus sur notre site internet : <https://www.saint-martin-de-may.fr>

Mairie – 1 Rue Eugène Figeac – 14 320 Saint-Martin-de-May

02.31.79.80.93 – may.sur.orne@orange.fr – 02.31.79.81.57 - accueilmairie@saintmartindefontenay.fr